



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg
T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Courriel : vnl-klima@bafu.admin.ch

Fribourg, le 6 octobre 2025

2025-1044

Procédure de consultation – Modification de la loi sur les forces hydrauliques (mise en œuvre de la motion 23.3498)

Madame, Monsieur,

Suite au courrier de Monsieur le Conseiller fédéral Albert Rösti, Chef du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, du 25 juin 2025, les services spécialisés de l'administration cantonale ont analysé le projet en titre.

Nous vous informons que les modifications des bases légales mises en consultation ne rentrent pas en contradiction avec la pratique que nous avons mis en place dans le canton de Fribourg depuis la publication de l'arrêt du Tribunal fédéral du 29 mars 2019 en lien avec les anciens droits d'eau (ATF 145 II 140). Le délai courant jusqu'au 31 décembre 2040, tel que prévu par la modification de la loi pour supprimer les droits d'eau immémoriaux, nous paraît être suffisamment long. Nous avons déjà entamé les démarches pour la transformation de ces anciens droits d'eau. La protection des investissements réalisés légalement avant la publication dudit arrêt est également cohérent avec notre pratique cantonale.

En vous remerciant de nous avoir consultés nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaix-Morel, Chancelière d'Etat

Copie

—
à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, pour elle, le Service de l'environnement ;
à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
à la Chancellerie d'Etat.